

## Note de synthèse de la DSP n° 2015-160 - 2019

La synthèse présentée ci-après porte sur le Rapport d'Activité 2019 du Délégué de Service Public concernant les parcs de stationnement Verdun et Port de plaisance - DSP n°2015-160.

### 1. Compte rendu technique

#### a. Présentation

Les parcs Verdun (205 places) et Port de plaisance (282 places dont 28 dédiées aux voitures avec remorques) sont gérés par la société SAGS depuis la notification du Contrat de Délégation de Service Public (DSP) en affermage le 19 mai 2018 pour une durée de dix ans. Le contrat inclut également la cale de mise à l'eau du parc Port de plaisance.

#### b. Ouverture et gardiennage

Le parc Verdun présente des horaires d'ouverture différents découpés selon les périodes de l'année. Ce découpage est établi de la façon suivante :

- Octobre à avril : de 7h à 20h du lundi au samedi et jusqu'à 18h le dimanche ;
- Mai, juin et septembre : de 7h à 20h du lundi au dimanche ;
- Juillet et août : de 7h à minuit du lundi au dimanche.

Le parc Port de plaisance est ouvert en permanence du 1<sup>er</sup> Mai au 30 Septembre.

La mise à l'eau est ouverte et payante sur cette même période.

#### c. Equipes et outils de maintenance

L'équipe d'exploitation-maintenance mise en place représente en moyenne 4,63 équivalents temps plein (ETP) pour les deux parcs. L'équipe locale est composée d'un responsable d'exploitation et de deux agents d'exploitation travaillant à temps plein. L'effectif augmente de trois agents saisonniers pour les mois de mai, juin et septembre et de cinq agents saisonniers pour les mois de juillet et août. En dehors des horaires de travail du personnel, les parcs sont gérés de manière centralisée via le centre de télégestion situé à Mâcon. Certaines opérations de maintenance sont sous-traitées à un prestataire externe.

SAGS dispose d'un logiciel pour la gestion des abonnés ainsi qu'un logiciel IV PARK permettant de centraliser l'ensemble des alarmes techniques et de sécurité des deux parcs, l'interphonie et le système de péage.

#### d. Travaux de maintenance et contrôles

La gestion des installations techniques est assurée par la mise en place de divers contrats de maintenance.

Les investissements représentent 494 k€ HT en 2019.

## 2. Compte rendu financier

### a. Tarifs

La grille tarifaire s'applique en journée de 7h à 20h et prévoit une gratuité de la première demi-heure.

Le parc du port de plaisance est également gratuit hors saison, du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril. Sa grille tarifaire se décline pour les voitures et pour les véhicules avec remorque pour 26 places.

Les formules de forfaits et abonnements sont diverses. Ce par propose des abonnements à tarifs réduit pour les résidents.

En ce début de contrat, la grille tarifaire correspond exactement à celle prévue lors de la signature dudit contrat. Les tarifs n'ont pas évolué sur l'exercice de 2019.

### b. Chiffre d'affaires global

Le chiffre d'affaires global de la délégation de service public s'est élevé à 554 k€ HT, en hausse de 50% par rapport à l'exercice de 2018. Toutefois, il est important de noter que l'activité des parkings était partielle en 2018, puisque le contrat de délégation de service public avait démarré en mai 2018.

### c. Aspects commerciaux – Verdun

Le chiffre d'affaires du parking Verdun s'est élevé à 276 k€ HT (hors produits divers) en 2019. 64,0% du chiffre d'affaires est généré par les entrées horaires soit 177 k€ HT, 16,4% par les forfaits (stationnement entre 1 jour et 1 mois) soit 45 k€ HT, et 19,5% par les abonnements soit 54 k€ HT.

La fréquentation s'élevait à 130 635 entrées horaires, avec un ticket moyen de 1,63 € TTC. La fréquentation mensuelle moyenne passe de 10 160 à 10 886 entrées, soit une hausse de 7,1%.

En 2019 le nombre d'abonnés s'élevait à 219, et 158 forfaits souscrits par mois.

Le chiffre d'affaires par place (hors produits divers) s'élève à 904 € HT.

### d. Aspects commerciaux – Port de plaisance

Le chiffre d'affaires du parking du port de plaisance a atteint 258 k€ HT (hors produits divers) en 2019.

L'essentiel des recettes, pour 94,1%, provient des entrées horaires soit 243 k€ HT, les abonnements ne générant que 2,4% du chiffre d'affaires, soit 6,2 k€ HT et les forfaits génèrent 9,0 k€, équivalent à 3,5% des recettes totales.

La fréquentation s'élevait à 109 702 entrées horaires, avec un ticket moyen sur l'année de 2,66 € TTC.

En moyenne, il y avait 47 abonnés et 16 forfaits par mois.

Le chiffre d'affaires par place (hors produits divers) s'élève à 917 € HT.

e. Analyse financière de la délégation

Les charges d'exploitation représentent 491 k€ HT.

Les principaux postes de dépenses sont :

- les charges de personnel, pour 31,7% du chiffre d'affaires, soit 175 k€ HT,
- les charges d'exploitation-maintenance représentent 17,3% du chiffre d'affaires, soit 96 k€ HT,
- les frais généraux correspondent à 11,5% du chiffre d'affaires, soit 64 k€ HT.

25,5% du chiffre d'affaires est reversé à la Métropole sous forme de redevances fixe et variable, soit 141 k€ HT dont 20,5 k€ HT pour la redevance variable.

Les charges d'exploitation, hors redevances, correspondent à 597 € HT par place.

Les charges d'exploitation totales, correspondent à 836 € HT par place

L'excédent brut d'exploitation atteint 62 k€, soit 11,2% du chiffre d'affaires.

Après amortissements de 62 k€, frais financiers de 7 k€ et impôts sur les sociétés de 282 €, le résultat net ressort à -17,8 k€.

### 3. Qualité du service

a. Description des services

SAGS propose, entre autres, les services suivants : prêt de vélos, espace de stationnement spécifique pour les véhicules avec remorques ou pour les deux roues, accueil des véhicules électriques.

b. Mode de paiement

Les parkings proposent tous les modes de paiement. Le site internet de SAGS permet de réserver et de payer un abonnement par internet et de réserver l'accès à la mise à l'eau.

c. Réclamations

Le rapport d'activité 2019 du Délégué ne donne pas d'information concernant les éventuelles réclamations intervenues durant l'année.

d. Evènements marquants

Le rapport d'activité 2019 du Délégué ne relate pas d'évènement marquant ayant eu lieu durant l'année et ne donne pas d'information sur d'éventuels actes de vandalisme ou cas d'expulsion.

### 4. Conclusion générale

Les deux parkings présentant des caractéristiques notablement différentes, un résultat faible est dégagé. Malgré une forte progression des recettes sur les 2 parkings, les charges

d'exploitations et les dotations aux amortissements et provisions élevées tirent le résultat d'exploitation à la baisse.



# AIX MARSEILLE PROVENCE

Délégation de service public

C O M P T E   R E N D U   A N N U E L

2 0 1 9

s i t e   d e   L a   C i o t a t

## Table des matières

1.	Descriptif du service public.....	3
1.1	Le service et son organisation .....	3
1.1.1.	Un service ouvert à la vie locale.....	3
1.1.2.	Les tarifs .....	4
1.1.3.	L'organisation du service .....	7
1.2.	Les moyens techniques.....	8
2.	L'activité et l'économie du service .....	12
2.1	La fréquentation .....	12
2.1.1.	Les horaires.....	12
2.1.2.	Les abonnés et vente de forfaits .....	14
2.2.	Les recettes .....	17
2.2.1.	Le parc Verdun .....	17
2.2.2.	Le parc Port de Plaisance.....	18
2.2.3.	Les recettes totales .....	20
2.3	L'excédent brut d'exploitation .....	21
2.4	Les investissements .....	22
2.4.1	Investissements nouveaux .....	22
2.4.2	Gros entretien et rénovation .....	22
2.4.3	Patrimoine de la délégation .....	23
2.5	Le compte de résultat .....	25
3.	La charte qualité .....	28
4.	Le développement durable .....	29
5.	Plan de communication .....	32
3	Conclusions et prévisions.....	39

SAGS s'est vu confier par la métropole Aix Marseille Provence la délégation du service public du stationnement payant des parkings Verdun et Port de Plaisance ainsi que sa cale de mise à l'eau.

L'exploitation a démarré le 19 mai 2018 pour une durée de 10 ans.

Le présent compte rendu retrace l'activité économique et financière du service public du stationnement et précise les conditions d'exercice et de qualité du service rendu pour la période du 01 janvier 2019 au 31 décembre 2019.

## 1. Descriptif du service public

### 1.1 Le service et son organisation

#### 1.1.1. Un service ouvert à la vie locale

##### Les horaires de fonctionnement

Les horaires de fonctionnement du service du stationnement doivent correspondre aux besoins des principaux générateurs identifiés pour chaque secteur et, pouvoir évoluer selon les jours et en fonction des évènements particuliers.

##### Le parking Port de Plaisance

Le stationnement est proposé payant 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 du 1<sup>er</sup> Mai au 30 Septembre.

##### Le parking Verdun

Nous proposons une ouverture du parking Verdun à la clientèle horaire :

- *Du lundi au samedi de 7 heures à 20 heures et le dimanche et jours fériés de 7 heures à 18 heures pour les mois d'octobre à avril.*
- *Du lundi au dimanche de 7 heures à 20 heures pour les mois de mai, juin, septembre.*
- *Du lundi au dimanche de 7 heures à minuit en juillet et août*

Le plan de stationnement est constitué au 14 mai 2018 :

- *Parking en ouvrage Verdun : 205 places*
- *Parking en enclos Port de Plaisance : 254 places + 28 places dédiées aux voitures avec remorques*
- *Cale de mise à l'eau du Port de Plaisance*

L'offre totale de stationnement gérée est donc de 587 places.

## 1.1.2. Les tarifs

### Parking Verdun

Plage payante 24h / 24h

### Abonnements

Tarifs abonnements résidents (personne habitant dans un rayon de 500 m autour des parkings)		VERDUN	PORT DE PLAISANCE
Résident mensuel		40,00 €	40,00 €
Résident semestriel		216,00 €	190,00 €
Résident annuel		400,00 €	
Abonnement travail (5 jours /7)		VERDUN	PORT DE PLAISANCE
Abonnement travail (5j/7) du 1/05 au 30/09 mensuel		40,00 €	15,00 €
Abonnement travail (5j/7) du 1/5 au 30/9 saison		200,00 €	75,00 €
Tarifs abonnements standards		VERDUN	
Standard mensuel		50,00 €	
Standard semestriel		270,00 €	
Standard annuel		504,00 €	
motos mensuel		30,00 €	
motos semestriel		62,00 €	
motos annuel		300,00 €	
Standard électrique		35,00 €	
Mises à disposition place parc VERDUN		VERDUN	
Mise à disposition d'une place du 1er octobre au 30 mai		10,00 €	
Mise à disposition d'une place du 1er juin au 30 septembre		15,00 €	

## Visiteurs horaires :

Tarifs horaires Journée (7h-20h)		VERDUN	
de 0 à 15 minutes	gratuit	7 heures	7,50 €
30 minutes	gratuit	7h15	7,70 €
45 minutes	0,60 €	7h30	7,80 €
1 heure	1,20 €	7h45	7,90 €
1h15	1,50 €	8 heures	8,00 €
1h30	1,80 €	8h15	8,20 €
1h45	2,10 €	8h30	8,30 €
2 heures	2,30 €	8h45	8,40 €
2h15	2,60 €	9 heures	8,50 €
2h30	2,90 €	9h15	8,70 €
2h45	3,20 €	9h30	8,80 €
3 heures	3,40 €	9h45	8,90 €
3h15	3,70 €	10 heures	9,00 €
3h30	4,00 €	10h15	9,20 €
3h45	4,30 €	10h30	9,30 €
4 heures	4,50 €	10h45	9,40 €
4h15	4,80 €	11 heures	9,50 €
4h30	5,10 €	11h15	9,70 €
4h45	5,30 €	11h30	9,80 €
5 heures	5,50 €	11h45	9,90 €
5h15	5,80 €	12 heures	10,00 €
5h30	6,10 €	13 heures	11,00 €
5h45	6,30 €	14 heures	12,00 €
6 heures	6,50 €	15 heures	13,00 €
6h15	6,80 €	16 heures	14,00 €
6h30	7,10 €	de 17 h à 24 h	15,00 €
6h45	7,30 €		

## Forfaits

Forfaits	VERDUN
Forfait touristique 3 jours	20,00 €
Forfait touristique 1 semaine	25,00 €
Forfait touristique 15 jours	62,00 €
Forfait touristique > 15 jours	5,00€/jr supp.

## Port de Plaisance

Plage payante 24h / 24h du 01/05 au 30/09

### Abonnements

Tarifs abonnements résidents (personne habitant dans un rayon de 500 m autour des parkings)		PORT DE PLAISANCE
Résident mensuel		40,00 €
Résident semestriel		190,00 €

Abonnement travail (5 jours /7)		PORT DE PLAISANCE
Abonnement travail (5j/7) du 1/05 au 30/09 mensuel		15,00 €
Abonnement travail (5j/7) du 1/5 au 30/9 saison		75,00 €

### Visiteurs horaires :

Tarifs horaires Journée (7h-20h)	PORT DE PLAISANCE				
	voiture seule Eté du 01/05 au 30/09	voiture + remorque Eté du 01/05 au 30/09			
de 0 à 15 minutes	gratuit	gratuit	7 heures	13,50 €	29,00 €
30 minutes	gratuit	gratuit	7h15	14,00 €	29,00 €
45 minutes	1,00 €	1,50 €	7h30	14,50 €	29,00 €
1 heure	1,50 €	3,00 €	7h45	15,00 €	29,00 €
1h15	2,00 €	4,50 €	8 heures	15,50 €	29,00 €
1h30	2,50 €	6,00 €	8h15	16,00 €	29,00 €
1h45	3,00 €	7,50 €	8h30	16,50 €	29,00 €
2 heures	3,50 €	9,00 €	8h45	17,00 €	29,00 €
2h15	4,00 €	10,00 €	9 heures	17,50 €	29,00 €
2h30	4,50 €	11,00 €	9h15	18,00 €	29,00 €
2h45	5,00 €	12,00 €	9h30	19,00 €	29,00 €
3 heures	5,50 €	13,00 €	9h45	19,50 €	29,00 €
3h15	6,00 €	14,00 €	10 heures	20,00 €	29,00 €
3h30	6,50 €	15,00 €	10h15	20,00 €	29,00 €
3h45	7,00 €	16,00 €	10h30	20,00 €	29,00 €
4 heures	7,50 €	17,00 €	10h45	20,00 €	29,00 €
4h15	8,00 €	18,00 €	11 heures	20,00 €	29,00 €
4h30	8,50 €	19,00 €	11h15	20,00 €	29,00 €
4h45	9,00 €	20,00 €	11h30	20,00 €	29,00 €
5 heures	9,50 €	21,00 €	11h45	20,00 €	29,00 €
5h15	10,00 €	22,00 €	12 heures	20,00 €	30,00 €
5h30	10,50 €	23,00 €	13 heures	20,00 €	30,00 €
5h45	11,00 €	24,00 €	14 heures	20,00 €	30,00 €
6 heures	11,50 €	25,00 €	15 heures	20,00 €	30,00 €
6h15	12,00 €	26,00 €	16 heures	20,00 €	30,00 €
6h30	12,50 €	27,00 €	de 17 h à 24 h	20,00 €	30,00 €
6h45	13,00 €	28,00 €			

## Forfaits

Forfaits	PORT DE PLAISANCE
Mise à l'eau	5,00 €

Forfaits	PORT DE PLAISANCE
Location place / jour enclos port du 1/10 au 30/04	10,00 €
Location / semaine enclos port du 1/10 au 30/04	60,00 €
Location place / jour enclos port du 1/05 au 30/09	20,00 €
Location / semaine enclos port 1/05 au 30/09	120,00 €

### 1.1.3. L'organisation du service

#### Les moyens humains sur le site



L'encadrement de l'ensemble du personnel, la responsabilité du fonctionnement des parcs et de la qualité du service et nos exigences de proximité avec la collectivité, nous conduisent à proposer la constitution d'une structure locale composée d'un responsable d'exploitation et de 2 agents d'exploitation à temps plein. A cette équipe à l'année s'ajoutent des agents saisonniers, 3 en mai, juin et septembre et 5 en juillet et août.

Les tâches de chacun des agents d'encadrement et de maîtrise permettent de répondre aux obligations locales.

#### **Responsable d'exploitation : Agent de Maîtrise**

- Encadrement de l'ensemble des agents du site,
- Responsable de l'organisation du site,
- Responsable du suivi du budget de l'ensemble des parcs et responsable de l'encaissement des recettes,
- Assure le contact permanent avec la collectivité (services techniques, ...),
- Contrôle interne de la qualité sur les parcs,
- Responsable de la stratégie d'amélioration de la fréquentation des parcs,
- Etablie le suivi d'exploitation,

- ☐ Assure le lien entre l'exploitation du site et les moyens et méthodes mis en œuvre par SAGS sur d'autres sites.

Un agent technique est spécifiquement chargé de l'entretien et de la maintenance des équipements et d'effectuer les opérations de maintenance préventive et curative sur les équipements des parcs en ouvrage.

Un agent d'exploitation est plus particulièrement chargé des tâches d'entretien et de nettoyage des parkings.

Les agents saisonniers répondent au surcroît d'activité et à l'élargissement des horaires de présence :

### Les horaires de présence du personnel

	Verdun	Port de Plaisance	Commentaire
Octobre à avril inclus	Du lundi au samedi de 7 heures à 20 heures Le dimanche de 7 heures à 18 heures	Pas de présence de personnel Sauf les week end pour la gestion de la mise à l'eau, de 7 heures à 20 heures	Parking du port de plaisance gratuit
Mai, juin, Septembre	Du lundi au dimanche de 7 heures à 20 heures	Du lundi au dimanche de 7 heures à 20 heures	
Juillet et août	Du lundi au dimanche de 7 heures à minuit	Du lundi au dimanche de 6 heures à minuit	Présence élargie pour permettre une ouverture des parkings durant les marchés nocturnes.

L'effectif est donc le suivant

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembr	octobre	novembre	décembre
verdun	3	3	3	3	3	3	4	4	3	3	3	3
port de plaisance				0,57	3	3	4	4	3			
total	3	3	3	3,571429	6	6	8	8	6	3	3	3
ETP annuel	0,250	0,250	0,250	0,298	0,500	0,500	0,667	0,667	0,500	0,250	0,250	0,250
Total ETP	4,63											

## 1.2. Les moyens techniques

### Les moyens locaux

Les moyens techniques suivants sont mis à disposition des services d'exploitation :

- Un véhicule technique électrique,
- Trois téléphones mobiles,
- 1 auto-laveuse,
- 1 nettoyeur haute pression,
- Équipement informatique,
- Le logiciel pour la gestion des abonnés,
- Logiciel de centralisation IV PARK

### **La supervision**

Nous avons équipé les deux parcs de stationnement de dispositifs de centralisation permettant de centraliser l'ensemble des alarmes techniques et de sécurité, l'interphonie et le système de péage (système IV PARK). Ce système permet en particulier de prendre la main sur le site depuis les parkings Verdun ou Port de Plaisance, sur l'ensemble des parcs. En dehors des heures de présence de personnel, les parcs sont centralisés sur notre centre de télégestion de Mâcon.

La plupart des appels sont gérés à distance (95% des appels et des dysfonctionnements peuvent se gérer à distance).

Dans tous les cas la réponse donnée à l'utilisateur se fera dans un délai inférieur à 5 minutes.

### **La gestion de l'astreinte**

4 types de signalement peuvent être traités.

1 . Appel usager (soit appel d'interphonie, soit appel direct au numéro d'astreinte)

L'appel est traité par l'agent de supervision qui répond à l'utilisateur et peut résoudre le problème (statistiquement 95% des cas) à distance.

Si un déplacement est nécessaire, en dehors des horaires de présence de notre personnel, un agent de l'entreprise de sécurité se déplacera sur le site dans un délai maximum de 15 minutes.

L'action de cet agent sera de débloquent l'utilisateur (ouverture de portail, ouverture de barrière) et de remonter à notre agent de supervision le problème rencontré. En cas de panne bloquante pour le fonctionnement du parking (coupure de courant, dysfonctionnement de l'ensemble des équipements de péage...) un agent d'astreinte de SAGS se déplacera sur le site pour mener une action corrective. Le délai d'intervention sera de 1 heure maximum. Toutefois l'utilisateur aura été « libéré ».

2 . Remontée d'un dysfonctionnement technique

Le dysfonctionnement est identifié à distance. Si une intervention est nécessaire sur le site, un déplacement par un agent SAGS est déclenché. LE temps d'intervention sera différent selon l'urgence. Le délai sera identique au point 1 pour un dysfonctionnement bloquant.

### 3 . Alarme

En cas de déclenchement d'une alarme incendie, l'agent de supervision contactera les services de secours et déclenchera l'intervention d'un agent SAGS 24h/24. Le service de l'entreprise de sécurité interviendra de nuit dans un délai de 15 minutes pour la levée de doute.

### 4 . Problème de sécurité

En cas de risque sur la sécurité (détection à distance d'individus indésirables...) l'agent de supervision pourra prévenir les forces de police locales et déclenchera une intervention de l'entreprise de sécurité.

### La sous-traitance

Certaines opérations seront sous-traitées pour des raisons techniques ou d'efficacité.

L'ensemble de nos actions de sous-traitance passera par une évaluation technique des fournisseurs selon des critères de qualité spécifiques et nécessitera une mise en concurrence.

Pour permettre un bon fonctionnement des équipements des parcs, des contrats de maintenance préventive et curative seront passés avec les fournisseurs, notamment pour les équipements de contrôle d'accès et de paiement. Notre expérience et nos relations avec les fournisseurs d'équipements dans d'autres villes nous permettront d'obtenir les conditions d'intervention plus favorables.

#### ➤ **Entretien préventif des équipements :**

Nos techniciens sont formés pour intervenir sur le matériel de contrôle d'accès et de paiement de toute marque.

Certains possèdent les habilitations nécessaires aux interventions sur les matériels électriques (équipements).

L'entretien régulier des équipements est réalisé par des agents qualifiés.

Les horodateurs font l'objet d'un contrôle quotidien dans le cadre de tournées d'entretien.

Nos équipes techniques assurent une visite d'entretien préventif des équipements au moins 4 fois par an par équipement.

#### ➤ **Entretien curatif, si nécessaire :**

Les dépannages sont effectués dès que le défaut a été constaté ou signalé et ce pendant toute la durée journalière de fonctionnement des parkings.

L'intervention auprès des usagers se fait dans un premier temps par phonie et si le problème ne peut se régler que par le déplacement du technicien, celui-ci doit s'effectuer au maximum dans les 15 minutes qui suivent l'appel.

L'intervention suite à panne ou à accident s'effectue dans les deux heures suivantes.

Dans le cadre d'un contrat de maintenance conclu avec le fournisseur des équipements, un délai de réparation est garanti. Pendant ce délai un sous-ensemble équivalent sera mis à disposition pendant toute la durée d'indisponibilité.

Les sous-ensembles adressés au fournisseur pour réparation seront suivis par numéro de série. Afin de préserver l'intégrité du parc de matériel, il sera imposé au fournisseur le renvoi de la pièce adressée (sauf échange standard lié à une panne irréparable). Dès réception de la pièce réparée, celle-ci sera installée dans son parc d'origine. Cette gestion nous permet de suivre l'état du parc et de programmer les renouvellements en fonction de l'ancienneté des appareils.

Un stock de pièces détachées sera constitué pour permettre une réparation sans délai du matériel et ce quel que soit le dysfonctionnement rencontré.

Enfin, des sociétés de contrôle seront mandatées pour assurer les vérifications périodiques des équipements (maintenance des ascenseurs, de la ventilation, des détecteurs incendie...).

## 2. L'activité et l'économie du service

### 2.1 La fréquentation

#### 2.1.1. Les horaires

##### Parc Verdun

	Offre		Nombre d'entrées horaires		Ticket moyen		Nombre d'entrées / places / jours (rotation horaire)		
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	
Janvier	9 145		9 930		1,19 €		1,09		
Février	8 260		8 389		1,40 €		1,02		
Mars	6 975		11 735		1,50 €		1,68		
Avril	6 750		9 924		1,60 €		1,47		
Mai	6 975	4 720	12 857	6 132	1,33 €	1,35 €	1,84	1,30	↑ 42%
Juin	9 150	8 850	11 373	13 433	1,79 €	1,38 €	1,24	1,52	↓ -18%
Juillet	9 455	9 145	11 246	11 250	2,14 €	2,16 €	1,19	1,23	→ -3%
Août	9 455	9 145	10 022	10 001	2,61 €	2,33 €	1,06	1,09	→ -3%
Septembre	9 150	8 850	12 222	11 452	1,72 €	1,61 €	1,34	1,29	→ 3%
Octobre	9 455	9 145	11 202	9 723	1,55 €	1,38 €	1,18	1,06	↑ 11%
Novembre	9 150	8 850	10 756	9 965	1,48 €	1,19 €	1,18	1,13	→ 4%
Décembre	9 455	9 145	10 979	9 326	1,27 €	1,19 €	1,16	1,02	↑ 14%
<b>Moyenne</b>	<b>8 615</b>	<b>8 481</b>	<b>10 886</b>	<b>10 160</b>	<b>1,63 €</b>	<b>1,57 €</b>	<b>1,29</b>	<b>1,21</b>	<b>→ 7%</b>

Le nombre d'entrées moyen sur le parc Verdun est de 10 886 cette année contre 10 160 en 2018.

## Parc Port de Plaisance

	Offre		Nombre d'entrées horaires		Ticket moyen		Nombre d'entrées / places / jours (rotation horaire)		
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	
<b>Mai</b>	7 874	4 064	17 095	438	1,64 €	3,00 €	2,17	0,11	↑ 1914%
<b>Juin</b>	7 620	5 334	22 100	492	2,35 €	7,09 €	2,90	0,09	↑ 3044%
<b>Juillet</b>	7 874	6 858	25 640	15 901	2,72 €	3,92 €	3,26	2,32	↑ 40%
<b>Août</b>	7 874	7 874	22 452	29 754	4,86 €	3,87 €	2,85	3,78	↓ -25%
<b>Septembre</b>	7 620	7 620	22 415	17 030	1,55 €	2,23 €	2,94	2,23	↑ 32%
<b>Moyenne</b>	<b>7 772</b>	<b>6 350</b>	<b>21 940</b>	<b>12 723</b>	<b>2,62 €</b>	<b>4,02 €</b>	<b>2,82</b>	<b>1,71</b>	↑ 65%

**Le nombre d'entrées horaires moyen sur le parc Port de Plaisance en 2019 est de 21 940 contre 12 723 en 2018.**

## 2.1.2. Les abonnés et vente de forfaits

### Parc Verdun

<b>Abonnés actifs</b>	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Moyenne
Résident Mensuel	55	52	52	51	48	48	45	42	44	45	45	60	<b>49</b>
Résident Semestriel	10	10	11	11	10	13	13	13	12	12	13	12	<b>12</b>
Résident Annuel	63	63	63	63	64	59	59	60	61	61	61	63	<b>62</b>
Résident Semestriel 5j/7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	<b>0</b>
Résident Annuel 5j/7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	<b>0</b>
Travail 5j/7 du 1/05 au 30/09 Mensuel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	<b>0</b>
Travail 5j/7 du 1/05 au 30/09 Saison	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	<b>0</b>
Standard Mensuel	12	12	12	12	12	12	12	11	11	12	12	12	<b>12</b>
Standard Semestriel	3	3	3	3	3	4	4	4	4	4	4	3	<b>4</b>
Standard Annuel	31	31	31	31	31	29	29	29	29	29	29	31	<b>30</b>
Moto Mensuel	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	1	1	<b>1</b>
Moto Semestriel	0	0	0	0	0	1	1	1	2	3	3	1	<b>2</b>
Moto Annuel	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	<b>1</b>
Standard Elecrtique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	<b>0</b>
Amodiés	49	49	49	49	49	49	49	49	49	49	49	49	<b>49</b>
<b>Total 2019</b>	<b>223</b>	<b>220</b>	<b>221</b>	<b>220</b>	<b>217</b>	<b>216</b>	<b>213</b>	<b>210</b>	<b>214</b>	<b>217</b>	<b>218</b>	<b>233</b>	<b>219</b>
<b>Total 2018</b>					<b>273</b>	<b>232</b>	<b>231</b>	<b>232</b>	<b>230</b>	<b>229</b>	<b>223</b>	<b>226</b>	<b>235</b>

*Délégation de Service public du stationnement payant à La Ciotat*  
**COMPTE RENDU ANNUEL**

<b>Forfaits</b>	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Moyenne
<b>Touristique 3 jours</b>	7	6	23	28	51	75	85	100	61	28	21	18	<b>42</b>
<b>Touristique 1 semaine</b>	30	26	37	69	90	124	293	354	125	85	36	25	<b>108</b>
<b>Touristique 15 jours</b>	0	2	0	0	0	2	11	3	12	1	0	1	<b>5</b>
<b>Touristique &gt; 15 jours</b>	4	4	8	7	8	9	0	0	6	5	8	9	<b>7</b>
<b>Total Forfaits vendus 2019</b>	<b>41</b>	<b>38</b>	<b>68</b>	<b>104</b>	<b>149</b>	<b>210</b>	<b>389</b>	<b>457</b>	<b>204</b>	<b>119</b>	<b>65</b>	<b>53</b>	<b>158</b>
<b>Total Forfaits vendus 2018</b>					<b>49</b>	<b>108</b>	<b>224</b>	<b>403</b>	<b>136</b>	<b>65</b>	<b>37</b>	<b>43</b>	<b>133</b>

Port de Plaisance

<b>Abonnés actifs</b>	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Moyenne
Résident Mensuel	8	11	13	16	13	12
Résident Trimestriel	0	0	1	1	1	1
Résident Semestriel	14	14	14	14	15	14
Résident nuit 19h-7h Mensuel	1	2	3	2	0	2
Travail 5j/7 du 1/05 au 30/09 Mensuel	0	1	1	1	1	1
Travail (5 j/7) du 1/05 au 30/09 Trimestriel	0	0	1	1	1	1
Travail 5j/7 du 1/05 au 30/09 Saison	17	17	17	17	17	17
<b>Total 2019</b>	<b>40</b>	<b>45</b>	<b>50</b>	<b>52</b>	<b>48</b>	<b>47</b>
<b>Total 2018</b>	<b>30</b>	<b>50</b>	<b>51</b>	<b>48</b>	<b>44</b>	<b>45</b>

<b>Forfaits</b>	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Moyenne
Location place / jour enclos port du 1/10 au 30/04	0	0	0	0	0	0
Location / semaine enclos port du 1/10 au 30/04	0	0	0	0	0	0
Location place / jour enclos port du 1/05 au 30/09	0	0	0	0	16	16
Location / semaine enclos port du 1/05 au 30/09	0	0	0	0	0	0
<b>Total Forfaits vendus 2019</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>16</b>	<b>16</b>
<b>Total Forfaits vendus 2018</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## 2.2. Les recettes

### 2.2.1. Le parc Verdun

	Horaires		Forfaits				Total Forfaits 2019	Total Forfaits 2018
	Horaires 2019	Horaires 2018	Touristique					
			3 jours	1 semaine	15 jours	> 15 jours		
Janvier	11 854,60 €		140,00 €	750,00 €	0,00 €	410,00 €	1 300,00 €	
Février	11 710,10 €		120,00 €	650,00 €	124,00 €	410,00 €	1 304,00 €	
Mars	17 637,90 €		460,00 €	925,00 €	0,00 €	800,00 €	2 185,00 €	
Avril	15 860,20 €		560,00 €	1 725,00 €	0,00 €	724,00 €	3 009,00 €	
Mai	17 074,80 €	8 291,90 €	1 020,00 €	2 250,00 €	124,00 €	824,00 €	4 218,00 €	1 212,10 €
Juin	20 409,70 €	18 491,30 €	1 500,00 €	3 100,00 €	124,00 €	948,00 €	5 672,00 €	2 722,00 €
Juillet	24 057,80 €	24 274,20 €	1 700,00 €	7 325,00 €	682,00 €	0,00 €	9 707,00 €	5 940,00 €
Août	26 190,60 €	23 307,50 €	2 000,00 €	8 925,00 €	186,00 €	0,00 €	11 111,00 €	9 896,00 €
Septembre	21 059,50 €	18 383,50 €	1 220,00 €	3 125,00 €	744,00 €	600,00 €	5 689,00 €	3 414,00 €
Octobre	17 417,80 €	13 389,20 €	560,00 €	2 125,00 €	62,00 €	500,00 €	3 247,00 €	1 945,00 €
Novembre	15 929,20 €	11 829,20 €	420,00 €	900,00 €	0,00 €	800,00 €	2 120,00 €	1 237,00 €
Décembre	13 928,20 €	11 071,20 €	360,00 €	625,00 €	62,00 €	900,00 €	1 947,00 €	1 305,00 €
Cumul	213 130,40 €	129 038,00 €	10 060,00 €	32 425,00 €	2 108,00 €	6 916,00 €	51 509,00 €	27 671,10 €

### Ventes d'abonnements

	Résident				
	Mensuel	Sem.	Annuel	Sem. 5j7	Annuel 5j7
Janvier	2 200,00 €	1 296,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Février	2 080,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Mars	2 080,00 €	216,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Avril	2 040,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Mai	1 920,00 €	0,00 €	400,00 €	0,00 €	0,00 €
Juin	1 920,00 €	1 296,00 €	10 800,00 €	0,00 €	0,00 €
Juillet	1 800,00 €	1 296,00 €	12 400,00 €	0,00 €	0,00 €
Août	1 680,00 €	0,00 €	400,00 €	0,00 €	0,00 €
Septembre	1 760,00 €	0,00 €	400,00 €	0,00 €	0,00 €
Octobre	1 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Novembre	1 800,00 €	216,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Décembre	1 720,00 €	864,00 €	800,00 €	0,00 €	0,00 €
Cumul	22 800,00 €	5 184,00 €	25 200,00 €	0,00 €	0,00 €

	Travail 5j7 du 1/05 au 30/09		Standard			Moto			Total 2019	Total lissé 2019	Total 2018	Total lissé 2018
	Mensuel	Saison	Mensuel	Sem.	Annuel	Mensuel	Sem.	Annuel				
Janvier	0,00 €	0,00 €	600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 096,00 €	6 908,33 €		
Février	0,00 €	0,00 €	600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 680,00 €	6 788,33 €		
Mars	0,00 €	0,00 €	600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 896,00 €	6 824,33 €		
Avril	0,00 €	0,00 €	600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 640,00 €	6 784,33 €		
Mai	0,00 €	0,00 €	600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 920,00 €	6 571,67 €	1 420,67 €	1 420,67 €
Juin	0,00 €	0,00 €	600,00 €	1 080,00 €	9 576,00 €	30,00 €	62,00 €	0,00 €	25 364,00 €	5 507,67 €	42 073,50 €	7 881,83 €
Juillet	0,00 €	0,00 €	600,00 €	0,00 €	5 040,00 €	30,00 €	0,00 €	0,00 €	21 166,00 €	6 273,00 €	9 341,40 €	7 461,73 €
Août	0,00 €	0,00 €	550,00 €	0,00 €	0,00 €	30,00 €	0,00 €	0,00 €	2 660,00 €	6 136,33 €	2 890,00 €	6 746,33 €
Septembre	0,00 €	0,00 €	550,00 €	0,00 €	0,00 €	30,00 €	62,00 €	300,00 €	3 102,00 €	6 249,00 €	3 000,00 €	6 856,33 €
Octobre	0,00 €	0,00 €	600,00 €	0,00 €	0,00 €	30,00 €	62,00 €	0,00 €	2 492,00 €	6 349,33 €	3 100,00 €	6 956,33 €
Novembre	0,00 €	0,00 €	600,00 €	0,00 €	0,00 €	30,00 €	0,00 €	0,00 €	2 646,00 €	6 385,33 €	3 476,00 €	6 702,33 €
Décembre	0,00 €	0,00 €	550,00 €	810,00 €	0,00 €	30,00 €	62,00 €	0,00 €	4 836,00 €	6 205,00 €	4 680,00 €	6 592,33 €
Cumul	0,00 €	0,00 €	7 050,00 €	1 890,00 €	14 616,00 €	210,00 €	248,00 €	300,00 €	77 498,00 €	76 982,67 €	69 981,57 €	50 617,90 €

## Autres ventes

	Tickets Perdus	Badges perdus	Total 2019	Total 2018
Janvier	0,00 €	40,00 €	40,00 €	
Février	0,00 €	60,00 €	60,00 €	
Mars	0,00 €	100,00 €	100,00 €	
Avril	0,00 €	40,00 €	40,00 €	
Mai	0,00 €	20,00 €	20,00 €	140,00 €
Juin	0,00 €	80,00 €	80,00 €	200,00 €
Juillet	0,00 €	0,00 €	0,00 €	420,00 €
Août	0,00 €	0,00 €	0,00 €	60,00 €
Septembre	0,00 €	20,00 €	20,00 €	200,00 €
Octobre	0,00 €	40,00 €	40,00 €	240,00 €
Novembre	0,00 €	0,00 €	0,00 €	300,00 €
Décembre	0,00 €	80,00 €	80,00 €	290,00 €
Cumul / Moy.	0,00 €	480,00 €	480,00 €	1 850,00 €

↓ -74%

## CA Total

	CA Total					Recette / place / jour payant	
	2019	2018	Ecart / N-1	Prévisionnel	Ecart / Bud	2019	2018
Janvier	17 290,60 €			15 573,00 €	↑ 11,0%	1,89 €	
Février	15 754,10 €			15 573,00 €	→ 1,2%	1,91 €	
Mars	22 818,90 €			15 573,00 €	↑ 46,5%	3,27 €	
Avril	21 549,20 €			15 573,00 €	↑ 38,4%	3,19 €	
Mai	24 232,80 €	11 064,67 €	↑ 119,0%	11 657,51 €	↑ 107,9%	3,47 €	2,34 €
Juin	51 525,70 €	63 486,80 €	↓ -18,8%	74 132,70 €	↓ -30,5%	5,63 €	7,17 €
Juillet	54 930,80 €	39 975,60 €	↑ 37,4%	43 255,36 €	↑ 27,0%	5,81 €	4,37 €
Août	39 961,60 €	36 153,50 €	↑ 10,5%	38 090,60 €	→ 4,9%	4,23 €	3,95 €
Septembre	29 870,50 €	24 997,50 €	↑ 19,5%	26 336,86 €	↑ 13,4%	3,26 €	2,82 €
Octobre	23 196,80 €	18 674,20 €	↑ 24,2%	19 674,76 €	↑ 17,9%	2,45 €	2,04 €
Novembre	20 695,20 €	16 842,20 €	↑ 22,9%	17 744,60 €	↑ 16,6%	2,26 €	1,90 €
Décembre	20 791,20 €	17 346,20 €	↑ 19,9%	18 275,61 €	↑ 13,8%	2,20 €	1,90 €
Cumul / Moy.	342 617,40 €	228 540,67 €	↑ 49,9%	311 460,00 €	↑ 10,0%	3,30 €	3,31 €

Le CA prévisionnel 2019 défini au CEP est calculé sur la base de : 203 860€ (163 800 entrées) pour les horaires, 98 000€ pour les abonnements et 9 600€ pour les Forfaits et autres ventes

## 2.2.2. Le parc Port de Plaisance

## Horaires et Mise à l'eau

	Horaires	Mise à l'eau	Total 2019	Total 2018
<b>Mai</b>	27 991,00 €	1 350,00 €	29 341,00 €	1 312,30 €
<b>Juin</b>	51 883,00 €	2 235,00 €	54 118,00 €	3 487,80 €
<b>Juillet</b>	69 646,00 €	3 110,00 €	72 756,00 €	62 258,35 €
<b>Août</b>	109 207,50 €	2 855,00 €	112 062,50 €	115 110,50 €
<b>Septembre</b>	34 720,50 €	865,00 €	35 585,50 €	38 057,50 €
<b>Cumul</b>	<b>293 448,00 €</b>	<b>10 415,00 €</b>	<b>303 863,00 €</b>	<b>220 226,45 €</b>

↑ 33%

## Forfaits

	Location Place enclos port du 1/10 au 30/04		Location Place enclos port du 1/05 au 30/09		Total 2019	Total 2018
	jour	semaine	jour	semaine		
<b>Mai</b>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Juin</b>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Juillet</b>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Août</b>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Septembre</b>	0,00 €	0,00 €	600,00 €	0,00 €	600,00 €	0,00 €
<b>Cumul</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>600,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>600,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

## Ventes d'abonnements

	Résident				Travail 5j/7 du 1/05 au 30/09			Total 2019	Total lissé 2019	Total 2018	Total lissé 2018
	Mensuel	Trimestriel	Sem.	Nuit 19h-7h Mensuel	Mensuel	Trimestriel	Saison				
<b>Mai</b>	360,00 €	0,00 €	2 660,00 €	8,00 €	0,00 €	0,00 €	1 275,00 €	4 303,00 €	1 155,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
<b>Juin</b>	400,00 €	0,00 €	0,00 €	16,00 €	15,00 €	0,00 €	0,00 €	431,00 €	1 218,00 €	1 955,00 €	1 077,50 €
<b>Juillet</b>	520,00 €	120,00 €	0,00 €	24,00 €	15,00 €	45,00 €	0,00 €	724,00 €	1 401,00 €	740,00 €	894,17 €
<b>Août</b>	680,00 €	0,00 €	0,00 €	16,00 €	15,00 €	0,00 €	0,00 €	711,00 €	1 553,00 €	550,00 €	754,17 €
<b>Septembre</b>	480,00 €	0,00 €	190,00 €	0,00 €	15,00 €	0,00 €	0,00 €	685,00 €	1 527,00 €	430,00 €	634,17 €
<b>Cumul</b>	<b>2 440,00 €</b>	<b>120,00 €</b>	<b>2 850,00 €</b>	<b>64,00 €</b>	<b>60,00 €</b>	<b>45,00 €</b>	<b>1 275,00 €</b>	<b>6 854,00 €</b>	<b>6 854,00 €</b>	<b>5 675,00 €</b>	<b>5 360,00 €</b>

↑ 27,9%

	CA Total				Recette / place / jour payant			
	2019	2018	Ecart / N-1	Prévisionnel	Ecart / Bud	2019	2018	Evolution
<b>Mai</b>	33 744,00 €	3 312,30 €	↑ 918,7%	5 792,00 €	↑ 482,6%	4,84 €	0,70 €	↑ 589,4%
<b>Juin</b>	54 589,00 €	5 442,80 €	↑ 903,0%	9 518,00 €	↑ 473,5%	5,97 €	0,62 €	↑ 870,1%
<b>Juillet</b>	73 480,00 €	62 998,35 €	↑ 16,6%	110 165,00 €	↓ -33,3%	7,77 €	6,89 €	↑ 12,8%
<b>Août</b>	112 773,50 €	115 660,50 €	→ -2,5%	202 464,00 €	↓ -44,3%	11,93 €	12,65 €	→ -5,7%
<b>Septembre</b>	36 870,50 €	38 487,50 €	→ -4,2%	67 303,00 €	↓ -45,2%	4,03 €	4,35 €	→ -7,3%
<b>Cumul / Moy.</b>	<b>311 457,00 €</b>	<b>225 901,45 €</b>	<b>↑ 37,9%</b>	<b>395 242,00 €</b>	<b>↓ -21,2%</b>	<b>6,91 €</b>	<b>5,04 €</b>	<b>↑ 37,0%</b>

Le CA prévisionnel 2019 défini au CEP est calculé pour une saison de 5 mois sur la base de : 340 990€ (72 816 entrées) pour les horaires, 18 250€ pour les abonnements et 36 000€ pour les Forfaits, Mise à l'eau et autres ventes

## 2.2.3. Les recettes totales

	Total				
	CA théorique 2019	CA théorique 2018	Ecart / N-1	Prévisionnel 2019	Ecart / Bud
Janvier	17 290,60 €			15 573,00 €	↑ 11%
Février	15 754,10 €			15 573,00 €	→ 1%
Mars	22 818,90 €			15 573,00 €	↑ 47%
Avril	21 549,20 €			15 573,00 €	↑ 38%
Mai	57 976,80 €	14 376,97 €	↑ 303%	17 449,51 €	↑ 232%
Juin	106 114,70 €	68 929,60 €	↑ 54%	83 650,70 €	↑ 27%
Juillet	128 410,80 €	102 973,95 €	↑ 24,7%	153 420,36 €	↓ -16%
Août	152 735,10 €	151 814,00 €	→ 0,6%	240 554,60 €	↓ -37%
Septembre	66 741,00 €	63 485,00 €	→ 5,1%	93 639,86 €	↓ -29%
Octobre	23 196,80 €	18 674,20 €	↑ 24,2%	19 674,76 €	↑ 18%
Novembre	20 695,20 €	16 842,20 €	↑ 22,9%	17 744,60 €	↑ 17%
Décembre	20 791,20 €	17 346,20 €	↑ 19,9%	18 275,61 €	↑ 14%
<b>Cumul</b>	<b>654 074,40 €</b>	<b>454 442,12 €</b>	<b>↑ 44%</b>	<b>706 702,00 €</b>	<b>→ -7%</b>

La recette totale pour l'année 2019 se porte à 654 074,40 € soit 44% de plus qu'en 2018. L'écart avec le budget prévisionnel est de -7.

## 2.3 L'excédent brut d'exploitation

Parc de stationnement :	LA CIOTAT	ADMINISTRATION	VERDUN	PORT DE PLAISANCE	31/12/2019
Société Concessionnaires :	SAGS LA CIOTAT				
<i>Montant exprimé en € HT</i>					
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION DE LA DSP</b>					
Recettes voirie		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes horaires		0,00	176 677,45	243 173,33	419 850,78
Recettes Abonnements		0,00	53 889,01	6 290,81	60 179,82
Autres recettes (chèques parkings...)		0,00	45 284,17	9 050,00	54 334,17
Contribution financière de la collectivité		0,00	0,00	0,00	0,00
Refacturation entretien des espaces communs		0,00	0,00	0,00	0,00
Produits des activités annexes		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET DU PARC DE STATIONNEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>275 850,63</b>	<b>258 514,14</b>	<b>534 364,77</b>
Subvention d'Exploitation		0,00	0,00	0,00	0,00
Remboursement assurance		0,00	0,00	0,00	0,00
Reprises sur provisions et transfert de charges		0,00	0,00	0,00	0,00
Reprises sur provisions pour grosses réparations et rénovations		0,00	0,00	0,00	0,00
Produits divers		351,43	14 699,26	3 883,23	18 933,92
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		<b>351,43</b>	<b>290 549,89</b>	<b>262 397,37</b>	<b>553 298,69</b>
					0,00
Energie, consommables		0,00	20 704,82	428,78	21 133,60
Location		0,00	0,00	0,00	0,00
Entretien, maintenance et réparations (dont nettoyage parking)		7 125,24	25 468,26	13 137,58	45 731,08
Charges de rénovation		0,00	609,00	36,25	645,25
Assurances		0,00	5 767,36	-275,44	5 491,92
Honoraires et autres services extérieurs (dont gardiennage parking)		3 643,26	60,00	0,00	3 703,26
Rémunération du personnel		0,00	78 656,04	58 004,28	136 660,32
Charges Sociales		0,00	24 181,79	14 356,19	38 537,98
Autres charges de personnel		0,00	436,00	0,00	436,00
Autres charges de fonctionnement		1 109,51	8 066,71	4 135,56	13 311,78
Contribution éco territoriale		813,00	4 522,00	0,00	5 335,00
Taxes foncières		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxes diverses		0,00	14 174,55	1 237,49	15 412,04
Redevance et frais de contrôle pour la délégation		141 087,30	0,00	0,00	141 087,30
Charges de structure (divers)		63 899,77	0,57	0,00	63 900,34
<b>TOTAL DES CHARGES DIRECTES</b>		<b>217 678,08</b>	<b>182 647,10</b>	<b>91 060,69</b>	<b>491 385,87</b>
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>-217 326,65</b>	<b>107 902,79</b>	<b>171 336,68</b>	<b>61 912,82</b>

## **2.4 Les investissements**

### **2.4.1 Investissements nouveaux**

En 2019 nous avons réalisés des investissements pour un total de 494 296 €.

### **2.4.2 Gros entretien et rénovation**

Sans objet en 2019.

## 2.4.3 Patrimoine de la délégation

<b>Port de Plaisance</b>			
Nature d'immobilisation	Valeur d'origine	Total amorti	VNC au 31/12/2019
GTC	1 557,00 €	163,00 €	1 394,00 €
Matériel de péage	55 716,87 €	7 428,00 €	48 288,87 €
Jalonnement	818,40 €	24,50 €	793,90 €
Electricité	5 671,35 €	428,00 €	5 243,35 €
Contrôles réglementaires	850,00 €	9,00 €	841,00 €
Signalétique	6 233,37 €	951,00 €	5 282,37 €
Réseau informatique (parefeu / VPN)	1 892,11 €	313,00 €	1 579,11 €
Bureautique	2 560,03 €	175,00 €	2 385,03 €
Vidéoprotection / matériel de péage / jalonnement dynamique	40 920,88 €	6 201,00 €	34 719,88 €
Génie civile	145 487,87 €	14 300,00 €	131 187,87 €
Jalonnement dynamique	590,00 €	91,00 €	499,00 €
Mobilier urbain	1 964,04 €	311,00 €	1 653,04 €
Jalonnement	13 360,00 €	2 045,00 €	11 315,00 €
Barrières automatiques	8 072,56 €	599,00 €	7 473,56 €
Coffres forts	1 211,00 €	80,00 €	1 131,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>286 905,48 €</b>	<b>33 118,50 €</b>	<b>253 786,98 €</b>
<b>Verdun</b>			
Nature d'immobilisation	Valeur d'origine	Total amorti	VNC au 31/12/2018
Climatisation	1 920,83 €	253,00 €	1 667,83 €
GTC	37 491,00 €	4 384,00 €	33 107,00 €
Matériel de péage	136 328,06 €	19 733,00 €	116 595,06 €
Jalonnement	13 115,40 €	1 064,50 €	12 050,90 €
Eclairage	11 764,50 €	991,00 €	10 773,50 €
Electricité	77 631,33 €	2 117,00 €	75 514,33 €
Plans	1 991,13 €	96,00 €	1 895,13 €
Contrôles réglementaires	4 550,00 €	231,00 €	4 319,00 €
Peintures	216 187,50 €	13 035,00 €	203 152,50 €
Compteuse	569,82 €	94,00 €	475,82 €
Detection incendie	781,00 €	64,00 €	717,00 €
Signalétique	64 109,49 €	1 437,00 €	62 672,49 €
Autolaveuse	8 896,00 €	1 366,00 €	7 530,00 €
Connectique	1 040,00 €	107,00 €	933,00 €
Vidéosurveillance	495,00 €	42,00 €	453,00 €
Réseau informatique (parefeu / VPN)	1 892,11 €	313,00 €	1 579,11 €
Vidéoprotection	1 301,20 €	152,00 €	1 149,20 €
Bureautique	1 023,74 €	70,00 €	953,74 €
Etudes	9 019,03 €	1 040,00 €	7 979,03 €
Dévoisement échappement groupe électrogène	1 238,00 €	0,00 €	1 238,00 €
Génie civile	1 511,00 €	243,83 €	1 267,17 €
Comptage monnaie	569,82 €	166,10 €	403,72 €
<b>TOTAL</b>	<b>593 425,96 €</b>	<b>46 999,43 €</b>	<b>546 426,53 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>880 331,44 €</b>	<b>80 117,93 €</b>	<b>800 213,51 €</b>

Les investissements ont été financés en capital et par emprunt. Le montant total emprunté s'est élevé à 650 000 euros

## **2.5 Le compte de résultat**

Délégation de Service public du stationnement payant à La Ciotat  
COMPTES RENDUS ANNUELS

Parc de stationnement :	LA CIOTAT	31/12/2019	<b>31/12/2018</b>
Société Concessionnaires :	SAGS LA CIOTAT		
COMPTES RENDUS ANNUELS DE LA DELEGATION DU SERVICE PUBLIC AU 31/12/19			
<i>Montant exprimé en € HT</i>			
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION DE LA DSP</b>			
Recettes voirie	0,00	0,00	
Recettes horaires	419 850,78	282 031,64	
Recettes Abonnements	60 179,82	52 106,89	
Autres recettes (chèques parkings...)	54 334,17	31 772,62	
Contribution financière de la collectivité	0,00	0,00	
Refacturation entretien des espaces communs	0,00	0,00	
Produits des activités annexes	0,00	0,00	
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET DU PARC DE STATIONNEMENT</b>	<b>534 364,77</b>	<b>365 911,15</b>	
Subvention d'Exploitation	0,00	0,00	
Remboursement assurance	0,00	0,00	
Reprises sur provisions et transfert de charges	0,00	0,00	
Reprises sur provisions pour grosses réparations et rénovations	0,00	0,00	
Produits divers	18 933,92	1 945,77	
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>553 298,69</b>	<b>367 856,92</b>	
	0,00	0,00	
Energie, consommables	21 133,60	29 356,64	
Location	0,00	2 740,84	
Entretien, maintenance et réparations (dont nettoyage parking)	45 731,08	13 768,54	
Charges de rénovation	645,25	5,00	
Assurances	5 491,92	224,52	
Honoraires et autres services extérieurs (dont gardiennage parking)	3 703,26	371,63	
Rémunération du personnel	136 660,32	95 134,06	
Charges Sociales	38 537,98	33 101,24	
Autres charges de personnel	436,00	0,00	
Autres charges de fonctionnement	13 311,78	12 762,79	
Contribution éco territoriale	5 335,00	0,00	
Taxes foncières	0,00	0,00	
Taxes diverses	15 412,04	4 521,09	
Redevance et frais de contrôle pour la délégation	141 087,30	99 448,00	
Charges de structure (divers)	63 900,34	31 521,50	
<b>TOTAL DES CHARGES DIRECTES</b>	<b>491 385,87</b>	<b>322 955,85</b>	
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>61 912,82</b>	<b>44 901,07</b>	
<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>			
Dotations aux amortissements sur immobilisations	61 842,93	18 275,00	
Annuité d'investissement	0,00	0,00	
Dotations aux provisions sur charges à répartir	0,00	0,00	
Dotations aux provisions pour grosses réparations	0,00	0,00	
Dotations aux provisions pour risques et charges	10 400,00	3 467,00	
<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>	<b>72 242,93</b>	<b>21 742,00</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>563 628,80</b>	<b>344 697,85</b>	
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION DE LA DSP</b>	<b>-10 330,11</b>	<b>23 159,07</b>	
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			
Produits financiers sur les flux de l'exercice	0,00	0,00	
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			
Charges financières sur les flux de l'exercice	7 232,81	983,09	
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-7 232,81</b>	<b>-983,09</b>	
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			
Produits exceptionnels sur opération de gestion	0,00	0,00	
Produits exceptionnels sur opération en capital	0,00	0,00	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	0,00	0,00	
Charges exceptionnelles sur opération en capital	0,00	0,00	
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>RESULTAT D'EXERCICE DE LA DSP</b>	<b>-17 562,92</b>	<b>22 175,98</b>	
<b>IMPOTS S/LES BENEFICES</b>	<b>282,00</b>	<b>6 209,00</b>	
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-17 844,92</b>	<b>15 966,98</b>	

L'exercice 2019 fait apparaître un résultat déficitaire de 17 844.92€.

Le montant de la redevance s'élève à 141 088 € dont 20 520€ de redevance variable.

En effet le chiffre d'affaires du stationnement permet de dégager une redevance variable celui-ci étant supérieur au seuil de redevance.

Le seuil de redevance contractuel est de 530 000 HT actualisable.

### 3. La charte qualité

Nos objectifs de qualités font l'objet d'une démarche qualité engagée sur l'ensemble de nos sites d'exploitation.

Une grille qualité conçue par SAGS est établie pour chaque parc et pour la voirie pour définir les exigences d'intervention en terme de délais, de quantité et de qualité pour cinq grands thèmes, la surveillance, la sécurité, la propreté, l'accueil, le fonctionnement technique.

Cette grille est jointe en annexe au mémoire d'exploitation.

Le responsable d'exploitation et son adjoint seront responsables du respect de ces critères sur l'ensemble des parcs.

Le contrôle de la qualité comprend quatre volets. :

- Le contrôle continu en interne,
- Le contrôle ponctuel en interne,
- Le contrôle ponctuel de la collectivité
- Le contrôle par l'utilisateur



Le contrôle continu consiste pour chaque agent à établir une fiche de prise de poste à chaque prise de quart, contresignée par l'équipe précédente, établissant le niveau des interventions quotidiennes à réaliser.

Le contrôle continu interne consiste à vérifier l'ensemble des critères de la grille qualité à termes réguliers (au plus 1 fois par trimestre).

Le contrôle de la collectivité, lui permet, sur la base de la grille qualité, de juger sur des critères objectifs, de la qualité du service.

Enfin, un contrôle de satisfaction des usagers est entrepris une fois par semestre pour les abonnés et une fois par an pour les horaires.

Pour les premiers le contrôle passe par un questionnaire donné ou envoyé lors du paiement de l'abonnement, le second consiste en un sondage des horaires dans le parking, sur une ou des journées de référence. Les questionnaires sont préalablement soumis pour avis à la collectivité.

## 4. Le développement durable

SAGS est une société familiale, indépendante des grands groupes. Sa stratégie de développement est uniquement axée sur le service et **aucun objectif de versement de dividende minimum n'est exigé des actionnaires**.

L'actionnariat de SAGS est stable et composé exclusivement des membres de la famille DIRX.

Cette stabilité nous a permis de développer une véritable politique de développement durable orientée sur ses trois axes.



### Développement durable car social

Les hommes sont au cœur de notre activité de service. Comment parler de valeurs communes, de culture d'entreprise sans mettre au centre de nos préoccupations les questions sociales, les questions du bien-être au travail, les questions environnementales.

Dans notre métier où nos collaborateurs sont répartis sur plus de 20 sites, où nous devons parfois intégrer des salariés venant de groupes concurrents lorsque nous remportons un appel d'offres, le développement d'un esprit d'entreprise demande une attention forte...

Nos actions sont multiples :

- participation aux œuvres sociales du comité d'entreprises,
- des aides financières ponctuelles à des salariés en difficulté,
- reconnaissance du mérite individuelle et règle interne de promotion (
- amélioration des locaux d'exploitation pour un plus grand confort des agents d'exploitation
- pour nos salariés saisonniers, logements individuels,..
- ...

En 2011 nous avons également expérimenté l'ouverture de 30% du capital de notre filiale marseillaise aux salariés de ce site.

Pour LA CIOTAT, le personnel bénéficiera de tous les avantages donnés aux salariés de SAGS.

En outre, le personnel de La Ciotat bénéficiera d'un accord d'intéressement spécifique qui permettra de l'intéresser directement aux résultats en matière de qualité de service et de résultat financier.



### Développement durable car citoyen

Notre activité de gestion de service public nous donne le devoir d'être exemplaire par nos engagements.

Nous accordons une attention particulière, dans nos recrutements et dans les évolutions de carrière, au respect de la diversité, de l'égalité entre les hommes et les femmes à la place des personnes handicapées.

Nous avons mis en application de nouvelles actions innovantes comme :

- Sélection de projets avec l'appui financier aux associations dans lesquelles un de nos salariés serait membre du bureau de façon à encourager nos collaborateurs qui s'engagent dans une action collective et citoyenne (entre 200 et 500€ par an et par collaborateur)



### Développement durable dans une logique écologique

Il y a encore beaucoup à faire beaucoup à apprendre et à transmettre pour que les questions de défense de l'environnement se diffusent et que des gestes souvent simples deviennent naturels...

Les actions de SAGS sont réelles.



Que ce soit en matière de gestion en faisant l'acquisition de véhicules électriques, en limitant nos consommations d'énergie dans les parkings en systématisant le tri et le recyclage des déchets ou en matière d'exploitation en créant des offres tarifaires pour les véhicules les moins polluants, en développant des services de prêt de vélo en créant des espaces de stationnement pour les 2 roues, nous essayons d'inciter nos équipes à agir dans une démarche éco responsable.



SAGS a inauguré en 2012 son nouveau siège social.



Son mode constructif, sa performance énergétique montrent notre engagement en la matière :

- Structure en béton assurant l'inertie thermique
- Murs ossature bois
- Isolation mural de 26cm en ouate de cellulose
- Pompe A Chaleur réversible
- Châssis motorisés pour rafraîchir naturellement les locaux
- Brise soleil et Débord de toit
- Peinture labellisée écologique
- Ventilation par Centrale de Traitement d'Air
- Panneaux Photovoltaïques (78m<sup>2</sup>)
- Réalisation du Parking et de l'accès en pavés
  - avec 44% de la surface végétalisée
  - ainsi 75% des espaces extérieurs sont perméables

Les résultats obtenus sont à la hauteur des attentes :

- Energie de fonctionnement : 14 625kwh/an
- Energie de production : 10 400kwh/an
- Résultat final du test de perméabilité à l'air : Q4pa-surf = 0,395 m<sup>3</sup>/(h.m<sup>2</sup>)  
pour une valeur cible = 0,6m<sup>3</sup>

**Les objectifs concrets pour LA CIOTAT :**

- Réduire la consommation d'énergie dans les parkings

- Installer des détecteurs de présence et des dispositifs d'asservissement de l'éclairage en fonction de la présence et de la luminosité dans le parking Verdun
- Remplacement de l'éclairage et des BAES par des éclairage à LED pour objectif de réduire la consommation d'électricité de 30% minimum
- Assure un entretien permanent de la détection CO et des ventilateurs pour éviter les déclenchements intempestifs

➤ Gestion des déchets

- Assurer le tri systématique des déchets
- Pour les consommables électriques (batteries, fluos...) et pour les sous ensembles électroniques, reprise systématique par le fournisseur

➤ Les achats

- Intégration d'un critère développement durable dans nos appels d'offres
- Choix de papier recyclé ou PEFC
- Choix de produits de nettoyage plus respectueux de l'environnement
- Négociation avec EDF d'un tarif énergies renouvelables
- Remplacement progressif des éclairages par des systèmes moins consommateurs d'énergie
- **Notre véhicule de service sera un véhicule électrique (kangoo ZE)**

➤ Les travaux

- Protocole de gestion des déchets négocié avec les entreprises
- Choix de produits « écologiques » dans la mesure du possible... (peintures...)

➤ Les services

- **Création d'un tarif réduit pour les véhicules électriques (abonnement 70%)**

## 5. Plan de communication

La communication passe par différents supports :

- La communication permanente : signalétique et information
- La communication ponctuelle sous forme de « publicité »,



### L'information des usagers

A l'intérieur des parcs la communication permanente consiste à afficher ce qui est fait. Quelques actions simples seront mises en place :

- Affichage des tarifs en entrée de parc et sur les lieux de paiement
- Affichage du règlement intérieur à proximité de l'accueil
- Affichage des principales règles de fonctionnement de l'ouvrage dans tous les accès piétons



- Affichage des règles de qualité de service,
- Affichage des heures de nettoyage dans les lieux de passage (accès piétons, toilettes)
- ...

Une information très visible sera donnée aux utilisateurs de la cale de mise à l'eau. Une première information sera donnée à l'entrée du parking et une seconde au niveau des bâtiments d'accueil.

### La communication

SAGS s'associera à AMP et à la ville pour la réalisation de campagnes de communication globales.

**Exemples de visuels de communication :**



Des campagnes spécifiques au stationnement seront portées par SAGS. Ces campagnes pourront soit être globales soit être réservées à une niche. Toute la communication sera réalisée en étroite partenariat avec les deux collectivités.

Le type d'actions qui peuvent être réalisées :

- Edition de dépliants d'information sur le stationnement (guide annuel du stationnement)

**Exemple de dépliant :**



- Campagnes conjointes avec les commerçants (distribution de chèques parkings par exemple) – affichage, dépliants
- Communication régulière dans le périodique municipal.

Nous assurons des actions de promotion du parking auprès des commerçants du centre-ville et des marchés.

Ainsi nous proposons de mettre en œuvre des opérations chèque parking d'un genre nouveau : les Points parking... Afin de maximiser la diffusion de nos tickets, nous les donnons aux commerçants. Chaque ticket a une valeur argent qui peut être définie en fonction des besoins du commerçant (0.5€, 1€, 2€ ...). Les tickets utilisés par les clients ne seront facturés au commerçant qu'à l'utilisation... Ainsi, nous pouvons offrir un service de chèques parkings à tous les commerçants, sans question de volume, en appliquant le tarif voté par la collectivité. L'expérience montre que le taux d'utilisation est inférieur à 30%. Ainsi, pour 100 tickets offerts par le commerçant, seul 30 en moyenne lui sont refacturés.

Le stationnement doit accompagner des actions engagées par les commerçants (fête du commerce, braderie, ...).

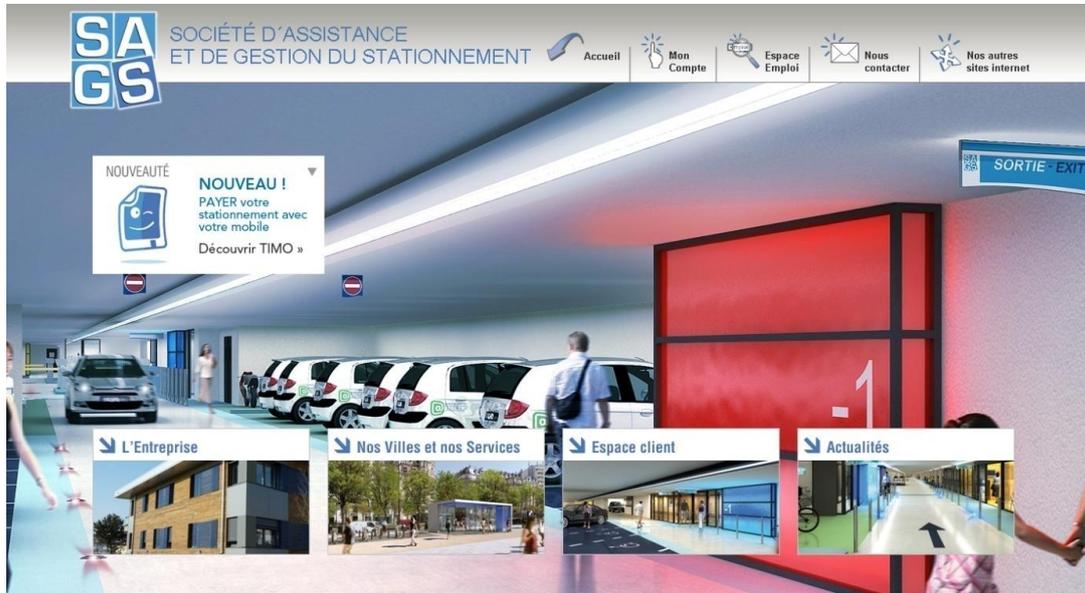
Nous effectuerons également des opérations de communication auprès des résidents et riverains pour promouvoir les offres d'abonnements et les solutions de stationnement pour les 2 roues motorisés et les vélos (diffusion de dépliants en boîtes aux lettres, rencontre avec les commerçants et employeurs du quartier...).

Enfin, une politique de communication « digitale » sera engagée. Elle visera à promouvoir les parkings de la commune sur les sites internet de réservation et notamment sur Google.



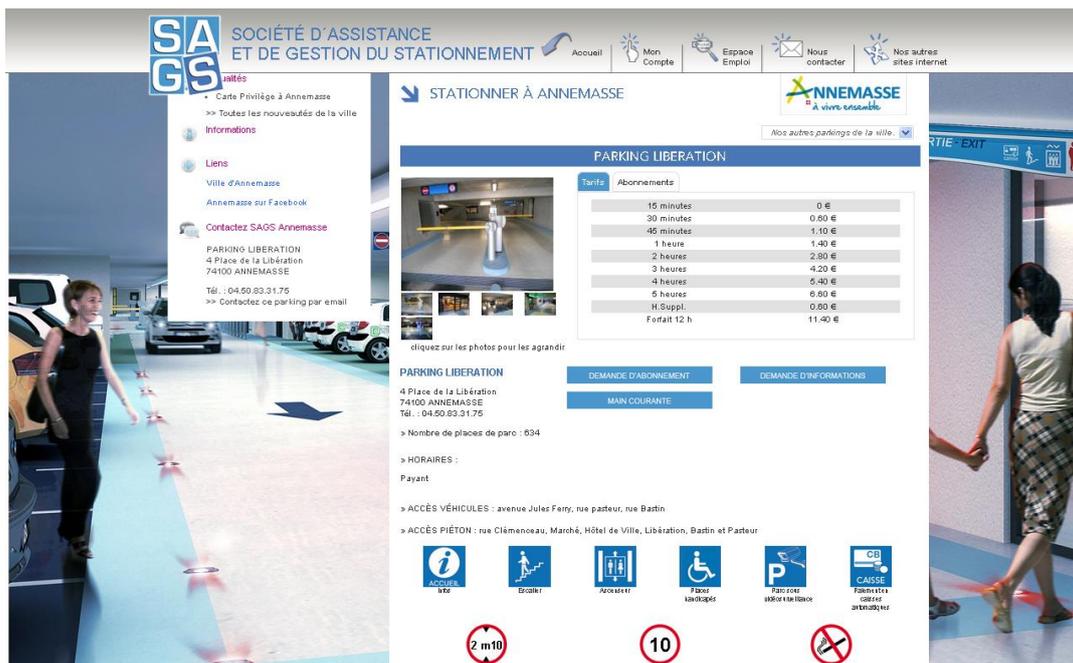
positionner les parkings en tête de recherche sur des moteurs comme ou sur des applications comme .

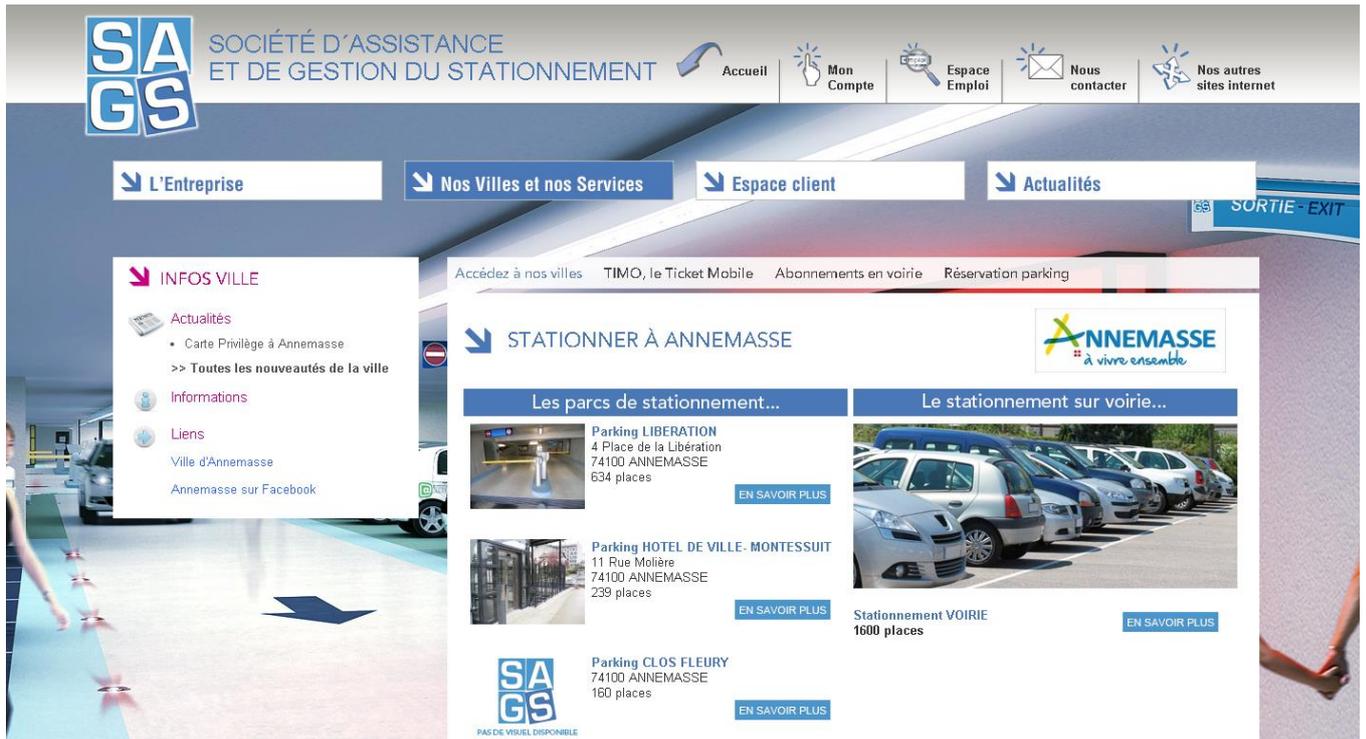
En outre, SAGS a ouvert en juin 2013 son site internet rénové. Après avoir été le premier exploitant présent sur internet en 1997, SAGS a restructuré son site. [www.sags.fr](http://www.sags.fr).



Ce site est destiné à nos clients automobilistes. Nous présentons pour chacun de nos parcs, ses tarifs, et les services particuliers proposés. En outre, un lien direct avec le site internet de la ville est affiché.

**Exemple de page du site internet SAGS (ville d'Annemasse) :**





Ce site internet permet de réserver un abonnement et de payer en ligne son renouvellement.

Pour le stationnement sur voirie, un service permettant de payer son abonnement sera mis en service.

Enfin concernant la promotion touristique, nous allons démarcher les hébergeurs situés à proximité pour leur proposer la mise en avant du parking et des offres pour

leur clientèle. Nous pourrions proposer aux hôteliers et propriétaires de chambres d'hôtes des contrats de commercialisation qui leur permettront de réserver la place de parking pour leur clientèle. Nous avons mis en œuvre ce dispositif sur des sites touristiques de montagne comme Val d'Isère et La Plagne avec un grand succès. Enfin, nous rencontrerons les acteurs du tourisme (office de tourisme, port ...) de façon à ce que nos offres soient mises en avant sur les sites internet et proposées dans les espaces d'information (notamment pour l'office de tourisme).

### **Le plan pluriannuel de communication**

1. 2018 :
  - Mise en place des nouveaux services,
  - communication globale sur le plan de stationnement et les objectifs de la collectivité (mise en payant port de plaisance par contrôle d'accès),
  - premières actions de communication conjointes avec les commerçants
  - Mise en place de la communication digitale
  - Communication en phase travaux (site internet, affichage dans les parkings, communication chez les commerçants)
2. 2019 :
  - Valorisation des parkings rénovés, mise en avant « avant après ».
  - Action promotionnelle de type loterie pour mettre en avant les parkings rénovés
  - Mise en place d'offres promotionnelles pour capter de nouveaux abonnés.
  - Communication conjointe avec les commerçants
3. 2020 :
  - Poursuite des offres promotionnelles
  - actions conjointes avec les commerçants
4. ...

## **6. Conclusions et prévisions**

Une année marquée par des travaux de rénovation importants au parking Verdun (peintures sols murs plafonds, guidage à la place, jalonnement statique et dynamique, luminaires et blocs de secours à LED,...)

En terme de fréquentation, les chiffres sont en progression par rapport à 2018 mais restent en dessous du prévisionnel du contrat. Les mesures prises au 1<sup>er</sup> Janvier 2020, avec le dispositif de gratuité d'une heure au lieu de 30 minutes, vont sensiblement faire baisser la recette des parcs.

En prévision sur 2020, le local d'exploitation du parc port de plaisance sera pleinement exploité et opérationnel suite aux travaux de 2019. La réservation en ligne à la fois du parking et de la cale de mise à l'eau sera également effective dans le courant de la saison.